

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 MAI 2008**

**Délibération
n° 2008.05.100**

**Désignation des
délégués
communautaires au
syndicat mixte du
pôle image :
modification de la
délibération n°78 du
22 avril 2008**

LE VINGT NEUF MAI DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mai 2008**

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jacques DUBREUIL à Brigitte BAPTISTE

Excusé(s) :

François NEBOUT, Simon DEFORGE, Françoise LAMANT

Excusé(s) représenté(s) :

Véronique DAVY par Gérard DESAPHY, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE /
PARTICIPATION PARTENARIALE

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE :
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°78 DU 22 AVRIL 2008**

Par délibération n°78 du conseil communautaire du 22 avril 2008, vous avez désigné les représentants de la ComAGA au comité syndical du syndicat mixte du pôle image.

Toutefois, cet établissement public nous a fait savoir que Monsieur Jean François DAURE, désigné en qualité de suppléant, détenait déjà un mandat au sein du comité syndical en qualité de représentant titulaire du conseil général de la Charente.

Cette désignation doit intervenir à scrutin secret sauf si l'assemblée délibère à l'unanimité pour un vote à main levée.

En conséquence,

Vu l'avis favorable du bureau du 22 mai 2008,

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose :

DE DESIGNER M. Michel BRONCY pour le remplacer en qualité de suppléant au sein du comité syndical du syndicat mixte du pôle image.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

03 juin 2008

Affiché le :

04 juin 2008